

Chanter les louanges de Dieu, à l'espagnole !

L'introduction de l'orgue dans nos églises peut être située au 7^{ème} siècle sous le Pontificat de Vitalien, également connu pour avoir introduit l'usage de la musique instrumentale dans les offices religieux, ce qui est une tradition propre à l'occident, mais aussi généralisé les cloches dans toutes les églises de Gaule.

C'est au moment de la Renaissance qu'il prend tout son sens et toute sa dimension, et qu'il est définitivement adopté : *Entrant dans l'action liturgique, il commente la Parole de Dieu, conduit au silence, à la louange, à la méditation* rappelle François Mazouër dans le journal La Croix (14 décembre 2012).

Ce choix est réaffirmé lors des travaux du Concile Vatican II en 1962 : « *On estimera hautement, dans l'Église latine, l'orgue à tuyaux comme l'instrument traditionnel dont le son peut ajouter un éclat admirable aux cérémonies de l'Église et élever puissamment les âmes vers Dieu et le ciel.* » (extrait de la « Constitution conciliaire sur la Sainte Liturgie §120 »)

Et parce qu'il est en effet admirable, les plus grands compositeurs ont toujours écrit pour lui : hymnes, messes, magnificat, préludes de chorals, fantaisies, fugues, symphonies...toutes pièces également inspirées par l'élévation spirituelle dont nous ne devons pas oublier la richesse. Bien de ces compositions ne trouvant plus place lors des offices sont sauvées de l'oubli grâce aux concerts ; cette noble orientation a guidé les choix et l'orgue de Grandvillars est apte à remplir ses deux rôles malgré des singularités très marquées concernant diapason, harmonisation, et couleurs sonores (voir explications www.acorg.fr) .

Car c'est précisément un orgue de type Renaissance qui sonne désormais aux offices dans l'église Saint-Martin de Grandvillars depuis sa bénédiction par Monseigneur Blanchet le 10 juin 2018.

L'organiste liturgique, à qui nous devons tant d'années de dévouement, est avec son instrument l'accompagnateur du chant de l'assemblée dont il doit être l'animateur efficace. Il sait utiliser les plans sonores de l'instrument pour accompagner comme il convient (Conférence des Évêques de France - charte de l'organiste).

L'orgue de Grandvillars offre sa magnificence au regard et l'ajoutera aux oreilles des fidèles et auditeurs tant que les volontés de lui laisser sa place et de le bien servir trouveront un écho favorable à son épanouissement dans la belle acoustique de notre église.